

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 30 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 24 juin 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Nicole BROCARD à M. Didier SALAÛN.
Mme Valérie RODD à Mme Sandra CARVALHO.
Mme Rosa SAADI à Mme Virginie PRADAL.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Mme LALANNE Sandrine.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0078 - ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'EXPLOITATION MAINTENANCE ET GROS ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE GÉNIE CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX LOTS 1 ET 2 (PF & PFI) -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21,
Vu le Code de la commandes publique, notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-2 à R.2162-14,
Vu le règlement intérieur de la Commune de Bry-sur-Marne relatif à la passation des marchés et accords-cadres mixtes,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication au BOAMP, JOUE, sur le profil acheteur et sur le site de la Ville en date du 10 avril 2025, ,
Vu les propositions des candidats,
Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2025,
Vu l'avis de la Commission n°9 « Transition écologique, Environnement et Bâtiments communaux » du 17 juin 2025,

Considérant que Monsieur le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal, de souscrire les marchés et accords-cadres,

Considérant la nécessité de renouveler les marchés d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation pour l'entretien des bâtiments communaux et de maintenance et contrôle des installations dans les bâtiments communaux,

Considérant qu'il convient de mettre en place un accord-cadre mono-attributaire à prix mixtes avec une partie à bons de commandes avec des prix unitaires et une partie à prix global et forfaitaire, décomposé en deux lots,

Considérant que le règlement de consultation a fixé les critères de jugement des offres suivants : prix 55 points et valeur technique 45 points,

Considérant que la Commission d'appel d'offres a proposé de retenir les offres suivantes :

- ❖ Lot 1 : Maintenance CVC (P2/P3/P3/PFI) - marché n°2025-02-01 à la société VES sise ZAC des Beaux Soleils 9 chaussée Jules César à OSNY (95520), pour un montant forfaitaire annuel de 140 910,83 euros hors taxes, soit 169 096,00 euros toutes taxes comprises et pour un montant maximum de 845 464,98 euros hors taxes, soit 1 014 557,98 euros toutes taxes comprises pour la partie à bon de commande pour toute la durée du marché. Il n'est pas prévu de montant minimum.

Ces montants sont mentionnés sans tenir compte des modalités de révision des prix à intervenir dans le cadre du marché.

- ❖ Lot 2 : Maintenance Chaudières murales (P2/P5) - marché n°2025-02-02 à la société IZI CONFORT, sise 11 rue du Saule Trapu, parc du Moulin à MASSY Cedex (91882) pour un montant forfaitaire annuel de 1 625,00 euros hors taxes, soit 1 950,00 euros toutes taxes comprises et pour un montant maximum de 120 000,00 euros hors taxes, soit 144 000,00 euros toutes taxes comprises pour la partie à bon de commande pour toute la durée du marché. Il n'est pas prévu de montant minimum.

Ces montants sont mentionnés sans tenir compte des modalités de révision des prix à intervenir dans le cadre du marché.

Considérant que la clause d'intéressement prévoit le partage annuel des économies ou des excès de consommation de combustible par site, entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire, par rapport à une consommation de base définie par bâtiment, pour un hiver moyen.

Afin d'inciter au maximum le titulaire aux économies d'énergie, la clause d'intéressement s'applique, à la fin de chaque exercice, sous la forme de factures ou avoirs dont le détail sera porté sur un compte de gestion.

Considérant que ces deux sociétés ont été évaluées comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses au vu des critères énoncés.

Après en avoir délibéré, et par 26 voix pour et 2 abstentions (Etienne RENAULT, Serge GODARD)

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés 2025-02-01 et 2025-02-02 relatifs à l'exploitation avec maintenance et gros entretien des installations de génie climatique des bâtiments communaux avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Maintenance CVC (P2/P3/P3/PFI) - marché n°2025-02-01 à la société VES sise ZAC des Beaux Soleils 9 chaussée Jules César à OSNY (95520), pour un montant forfaitaire annuel de 140 910,83 euros hors taxes, soit 169 096,00 euros toutes taxes comprises et pour un montant maximum de 845 464,98 euros hors taxes, soit 1 014 557,98 euros toutes taxes comprises pour la partie à bon de commande pour toute la durée du marché. Il n'est pas prévu de montant minimum.
Ces montants sont mentionnés sans tenir compte des modalités de révision des prix à intervenir dans le cadre du marché.
- Lot 2 : Maintenance Chaudières murales (P2/P5) - marché n°2025-02-02 à la société IZI CONFORT, sise 11 rue du Saule Trapu, parc du Moulin à MASSY Cedex (91882) pour un montant forfaitaire annuel de 1 625,00 euros hors taxes, soit 1 950,00 euros toutes taxes comprises et pour un montant maximum de 120 000,00 euros hors taxes, soit 144 000,00 euros toutes taxes comprises pour la partie à bon de commande pour toute la durée du marché. Il n'est pas prévu de montant minimum.
Ces montants sont mentionnés sans tenir compte des modalités de révision des prix à intervenir dans le cadre du marché.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que la clause d'intéressement prévoit le partage annuel des économies ou des excès de consommation de combustible par site, entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire, par rapport à une consommation de base définie par bâtiment, pour un hiver moyen.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les marchés sont conclus pour une durée initiale de 6 ans fermes à compter de la date de notification et qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à prix mixtes avec une partie à bons de commandes avec des prix unitaires et une partie à prix global et forfaitaire

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les marchés seront signés par Monsieur le Maire dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 5 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires liées à l'exécution des marchés et notamment celles relatives à leur résiliation.

ARTICLE 6 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025 et seront inscrits chaque année dans le cadre de la durée des marchés de 6 ans, aux chapitres et articles correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 juillet 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEG0



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

